



EAFC/23-979-197 du 04/09/2023

**APPEL A CANDIDATURE D'ACCOMPAGNATEUR CARDIE - INNOVATION/EXPERIMENTATION
PEDAGOGIQUES**

Références : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques -
Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Education, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, enseignants du 2nd degré, professeurs
documentalistes, CPE, personnel de direction, conseillers pédagogiques, formateurs académiques

Dossier suivi par : M. FOURMENT, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation
- Tel : 06 34 16 68 85 - ce.cardie@ac-aix-marseille.fr

La Cellule Académique Recherche-Développement en Innovation et Expérimentation
pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille installée à l'EAFC, recherche des
accompagnateurs susceptibles de suivre des équipes enseignantes engagées dans des projets
potentiellement innovants ou expérimentaux.

**Profil recherché : l'accompagnateur CARDIE doit selon le contexte être un ami critique,
un conseiller, un facilitateur, un formateur, un tuteur, ...**

Il est aux antipodes d'une posture de juge ou de contrôleur. A l'écoute des équipes, il sait
repérer et valoriser le travail amorcé, faciliter la tâche des enseignants, les aider à formuler
leurs besoins, répondre à des appels à projet, les mettre en réseau avec d'autres
établissements travaillant sur les mêmes problématiques ou voisines. Expert dans la
méthodologie de projet, dans la veille digitale/Internet et dans la communication,
l'accompagnateur n'est pas à l'origine du projet et ne donne pas de solutions clés en main.
En revanche, il chemine avec l'équipe, propose des pistes, les expérimente auprès des
enseignants. Il n'évalue pas le travail réalisé, mais donne aux équipes des outils pour
s'engager dans une auto-évaluation et une régulation réfléchie de leur action.

**Conditions d'exercices : il ne s'agit pas d'un poste à pourvoir mais d'une mission
s'ajoutant à celles potentiellement déjà exercées par les intéressés.**

Pour mener à bien ces suivis de projets, les néo-accompagnateurs seront préalablement
formés durant une journée au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Chaque projet
suivi fait l'objet de 15h d'accompagnement en binôme sur l'ensemble de l'année, 12h sur le
terrain et 3h à distance ou en présence (mutualisation, coordination, conseils, ...). Un
accompagnateur suit en moyenne deux projets, ce qui représente 30h de disponibilité dans
l'année, dans les créneaux horaires où il n'est principalement pas chargé de classe ou d'une
autre mission.

Les accompagnateurs bénéficient d'indemnités de déplacement et d'heures de rétribution
sous forme de vacances pour les projets suivis. Tout déplacement (formation ou
accompagnement) s'effectue par convocation officielle l'EAFC.
L'accompagnateur contribue par ailleurs à l'enrichissement collaboratif et au développement
professionnel des autres membres de la cellule. Il pourra également prendre part à
l'élaboration de ressources publiables. Une maîtrise des outils numériques est conseillée.

Modalités de recrutement : un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à ce.cardie@ac-aix-marseille.fr, en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence au rectorat ou à distance.

Campagne d'inscription : du **01 septembre au 22 septembre 2023** pour une communication de la décision au plus tard 29 septembre 2023.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille